



13 CHEMIN DU LAC MUSH

Distance: 52 km (32 mi) aller-retour

Time: 1-2 jours

Dénivellation: 30 m (100')

Altitude maximale : 760 m (2 500')

Point de départ: 54 km (33,5 mi) au sud de Haines Junction sur la route de Haines.

VUE D'ENSEMBLE

Ancien chemin d'accès menant au lac Mush, ce sentier constitue la première partie du sentier Cottonwood. Les amateurs de bicyclette tout terrain et de randonnée pédestre seront ravis par ce parcours. Celui-ci peut également se faire en véhicule moteur (4 roues motrices) si les conditions le permettent, mais la route peut être cahoteuse et boueuse par temps humide. Le sentier traverse des peuplements d'épinettes et de peupliers et sa dénivellation ne change pas considérablement. Il est courant d'apercevoir des orignaux, des ours noirs et des habitats d'oiseaux aquatiques.

DESCRIPTION

Kilomètres 0 à 5,5 : Le sentier suit tout d'abord un chemin à une voie accessible aux véhicules à quatre roues motrices et menant au lac Mush (à 22 km du point de départ). Le parcours est simple à suivre et traverse un premier ruisseau. Un véhicule avec une garde au sol élevée.

Kilomètres 5,5 à 7,5 : À l'intersection, prenez le sentier de gauche (celui de droite mène au ruisseau Shorty). À partir d'ici, vous traversez les nombreuses branches du ruisseau Alder sur environ un kilomètre. Allez vers l'aval du cours d'eau et suivez la signalisation.

Kilomètres 7,5 à 12 : À partir d'ici, le parcours se fait en terrain plus élevé et sec, en épousant de nombreuses petites collines et vallées le long du côté droit de la vallée principale.

Kilomètres 12 à 16,5 : Nous vous déconseillons de camper à cet endroit ainsi qu'à l'ancien terrain de camping sauvage du ruisseau Dalton en raison de la présence des ours. Vous pouvez traverser sans difficulté le ruisseau Dalton en utilisant le pont qui se trouve à votre droite.

Kilomètres 16,5 à 21,5 : Ici le chemin bifurque. L'embranchement de gauche, où le sentier amorce une montée régulière sur les 5 prochains kilomètres, mène au lac Mush. Le sentier Cottonwood se poursuit à l'embranchement de droite.

Kilomètres 21,5 à 22,4 : Un terrain de camping sauvage a été aménagé à la fin du sentier, à votre droite quand vous faites face au lac. Vous y trouverez des toilettes extérieures, une perche à provision et un endroit pour faire du feu. Rappelez-vous que vous devez être respectueux de l'environnement et rapporter vos ordures.

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

Cette route devrait être conduite avec prudence. Une bonne garde au sol est nécessaire pour traverser le ruisseau Alder et pour éviter d'endommager votre véhicule sur les larges pierres qui



sont sur la route. La pluie rend cette route très difficile à conduire. Les remorques et roulettes ne sont pas recommandées. Veuillez également noter qu'il y a très peu d'endroits pour faire demi-tour ou pour passer d'autres véhicules.

Un permis de pêche valide est nécessaire si vous avez l'intention de pêcher dans le parc national. Vous pouvez acheter ce permis à l'un de nos centres d'accueil.

Pour tout séjour avec nuitée dans le parc, l'usage des contenants réglementaires à l'épreuve des ours est obligatoire (voir le site : <http://www.igbconline.org/index.php/safety-in-grizzly-country/bear-resistant-products/igbc-certified-bear-resistant-products>) et un permis de camping en arrière-pays est requis. Tous deux peuvent être obtenus au centre d'accueil du Parc national et réserve de Kluane à Haines Junction ou au centre d'accueil de Tachäl Dhäl. Pour plus d'information, merci de contacter le 867-634-7207.

Les observations d'ours sont fréquentes dans la région. Passez en revue les recommandations continues dans le dépliant **VOUS ÊTES AU PAYS DES OURS**. Veuillez rapporter toutes observations d'ours aux employés de l'un des centres d'accueil.

Les téléphones cellulaires ne fonctionnent pas dans la plupart du parc. Les téléphones ou appareils de messageries par satellites sont fortement recommandés. **En cas d'urgence, veuillez contacter le 1-780-852-3100.**

Si vous avez besoin d'une carte topographique à l'échelle 1/50000 : Mush Lake 115 A/6.

